

L'Assistante Maternelle Agréée Indépendante (AMAI)

Employée par les parents moyennant rémunération, elle est agréée par les services du Département pour accueillir régulièrement des enfants à son domicile.

→ Les compétences de l'assistante maternelle pour l'accueil d'enfant(s) sont reconnues par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et par la délégation du président du Conseil départemental. Cet agrément l'autorise à accueillir jusqu'à quatre enfants à son domicile pendant la journée.

→ L'assistante maternelle est soumise à une obligation de formation.

→ Elle fait l'objet d'un suivi et d'un soutien technique par les services de la PMI.

Une aide financière pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée

Selon votre niveau de ressources, le nombre d'enfants à charge et la composition de votre foyer, vous pouvez percevoir une aide financière du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

L'Allocation Départementale Accueil Jeune Enfant (ADAJE) est versée chaque trimestre directement aux familles. Son montant est de 50, 70 ou 120 € et se cumule à la Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) de la CAF.

Pour plus d'information

Un numéro vert est à votre disposition **0 800 975 000**, ou connectez-vous sur le site du Département : **www.seine-saint-denis.fr**

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

C'est un soutien et un accompagnement aux parents et aux assistantes maternelles agréées indépendantes dans le cadre de l'accueil du jeune enfant. Il accueille, oriente et informe le public sur les différents modes d'accueil du jeune enfant. Il aide au placement d'enfants chez une assistante maternelle, tant d'un point de vue administratif et juridique que financier. Le RAM organise également des activités dans différents lieux sur la ville.

La liste des assistantes maternelles est disponible au secrétariat de la PMI
31, rue de l'Avenir
01 71 29 57 29

RAM

7, rue Mulot
Entretiens sur rendez-vous au
01 49 71 98 58
Horaires d'ouverture
Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 18 h.
Mercredi de 13 h 30 à 18 h.
Vendredi de 9 h à 12 h.

Les haltes-jeux

Au nombre de six sur la ville, les haltes-jeux accueillent les enfants de façon occasionnelle. Cette formule permet aux parents de se libérer pour un moment et favorise les besoins d'éveil de l'enfant. Elle contribue également à son adaptation à la vie collective.



Multiaccueil Le Petit Poucet
(pour les 3 mois / 3 ans)
28, avenue Léon Blum

Multiaccueil Les Petits Loups
(pour les 20 mois / 3 ans)
146, avenue de la République

Multiaccueil Arc-en-ciel
(pour les 3 mois / 3 ans)
66, avenue de la Marne

Horaires des multiaccueils :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 18 h

Halte-jeux des Écondeaux Tom Pouce
(pour les 3 mois / 3 ans)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h à 18 h
4, avenue Léon Blum

Halte-jeux d'Orgemont Le Petit Prince
(pour les 1 an / 4 ans)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h à 18 h
67, rue Félix Merlin

Les inscriptions en haltes-jeux

- Pour s'inscrire, les parents doivent résider à Épinay-sur-Seine.
- Sur le Portail famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr, rubrique Petite enfance > Je fais une demande de place en accueil occasionnel ;
 - Sur le site internet : www.epinay-sur-seine.fr, rubrique Vivre > Faire ses démarches > Petite enfance / Scolaire > Trouver un mode d'accueil pour son enfant ;
 - Sur rendez-vous (au 01 49 71 98 58) auprès du Relais Assistantes Maternelles sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille ou d'un acte de naissance de l'enfant.

Informations sur les modes d'accueil
01 49 71 79 77

EPINAY-SUR-SEINE



Petite Enfance

JANVIER 2018



Création - réalisation - Direction de la communication - Épinay-sur-Seine - Janvier 2018 - Imprimerie Wagram Éditions

Les modes d'accueil
pour votre enfant
de 0 à 3 ans

Petite enfance

En crèche ou à domicile, des professionnels accueillent votre enfant à Épinay-sur-Seine.

Cinq formules sont possibles :

- crèche collective
- multiaccueil
- crèche familiale
- assistante maternelle agréée indépendante
- halte-jeux pour un accueil occasionnel.

Les crèches accueillent les enfants de la fin du congé de maternité à leur scolarisation.

Différents accueils à la journée existent en fonction des places disponibles et des besoins des familles.

Les crèches collectives

Ces crèches sont des lieux d'accueil collectif et d'éveil où les activités sont organisées et adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Elles sont au nombre de cinq sur la commune (trois à gestion municipale et deux à gestion départementale).



ACCUEIL DU LUNDI AU VENDREDI

CRÈCHES MUNICIPALES

Crèche collective du Centre *Les Trois Amis*

Ouverte de 7 h à 18 h 30
177, avenue de la République
01 48 22 90 01

Crèche collective des Écondeaux *L'Oiseau Bleu*

Ouverte de 7 h à 18 h 30
28, avenue Léon Blum
01 48 21 47 44

Crèche collective d'Ormesson *L'Arbre Enchanté*

Ouverte de 7 h 15 à 18 h 45
10, rue d'Ormesson
01 41 62 15 45

CRÈCHES DÉPARTEMENTALES

Crèche d'Orgemont

Ouverte de 7 h 15 à 18 h 45
120, rue d'Orgemont
01 71 29 22 62

Crèche des Presles

Ouverte de 7 h 15 à 18 h 45
17, rue de la Justice
01 71 29 58 39

La crèche familiale municipale

Des assistantes maternelles agréées et salariées par la Ville accueillent des enfants à leur domicile. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (éducatrice de jeunes enfants, infirmière, psychologue, médecin) les encadre, assure un suivi régulier à leur domicile et leur propose de fréquentes formations.

Les enfants participent régulièrement à des accueils collectifs et bénéficient d'activités d'éveil adaptées à leur âge.



Accueil du lundi au vendredi de 7 h à 19 h

Crèche familiale La Souris Verte
7, rue Mulot
01 49 71 99 45

Les multiaccueils

Ces structures proposent simultanément un accueil régulier (crèche collective) et occasionnel (halte-jeux).

L'accueil régulier est réservé aux demandes à temps partiel à la journée ou à la demi-journée en fonction des places disponibles.



ACCUEIL DU LUNDI AU VENDREDI

Multiaccueil des Écondeaux *Le Petit Poucet*

Ouvert de 7 h 30 à 19 h
28, avenue Léon Blum
01 48 21 55 46

Multiaccueil *Les Petits Loups* (pour les enfants à partir de 20 mois)

Ouvert de 7 h 30 à 19 h
146, avenue de la République
01 55 99 94 07

Multiaccueil *Arc-en-ciel*

Ouvert de 7 h à 18 h 30
66, avenue de la Marne
01 49 71 99 68

Pour l'accueil occasionnel, se reporter à la rubrique des haltes-jeux.

Les inscriptions en crèche et en multiaccueil (sur rendez-vous)

Un portail web et trois lieux d'accueil sont à votre disposition pour inscrire votre enfant en crèche collective ou familiale :

• Portail famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr
Rubrique « Petite enfance »

• Le Point Inscription Municipal (PIM)
01 49 71 79 77

• La crèche départementale d'Orgemont
01 71 29 22 62

• La crèche départementale des Presles
01 71 29 58 39

Pièces justificatives pour s'inscrire :

- Un justificatif de domicile
- Le livret de famille ou un acte de naissance de l'enfant ou le certificat de grossesse si l'enfant n'est pas né
- Les justificatifs de ressources du foyer

Attention, les parents doivent :

- Résider à Épinay-sur-Seine pour les structures municipales ou dans le département pour les crèches départementales
- Avoir une activité nécessitant un accueil en crèche (activité professionnelle, stage de formation, études...)
- Effectuer la démarche à partir du 6^e mois de grossesse

La Commission d'Admission à un Mode d'Accueil (CAMA)

Elle se réunit avec les responsables gestionnaires pour attribuer les places dans les établissements d'accueil. Elle étudie les dossiers d'inscription en tenant compte du choix des parents, des places disponibles et de l'âge des enfants au sein de la crèche.